

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: GRAISSE ROSE

Code du produit: 30-60

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: DEGRYP'OIL - Groupe ORAPI.

Adresse: 12, rue Pierre Mendès France - BP40.69511.VAULX EN VELIN.FRANCE.

Téléphone : +33 (0)4 78 80 46 70. Fax :+33 (0)4 72 04 58 91. Telex :.

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS.

Utilisation de la substance/préparation :

Graisse

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

colorant : < 0.5 %

Produit à base d'huile minérales pétrolières sévèrement raffinées. Teneur en HAP < 3% (IP 346).

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Non concerné dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Rincer abondamment avec de l'eau pure pendant 10 min.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Laver abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements souillés.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, appeler un médecin d'urgence.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Mousse, CO2, poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jets d'eau

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Appareils de protection respiratoire autonomes isolants

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Le déversement de produit peut rendre les surfaces glissantes.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage :

Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant
Éliminer les déchets dans les conditions autorisées par la réglementation

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.
Tenir à l'écart de matières combustibles et des sources de chaleur
Conserver le produit à l'écart des aliments et boissons

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles.
Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Éviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement en toute sécurité après utilisation.

Équipements et procédures recommandés :

Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.
Éviter les projections
Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards
Éviter l'accumulation d'électricité statique en mettant à terre les équipements
N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

Stockage :

Respecter la date limite d'utilisation.
Stocker à l'abri de la chaleur, des intempéries, de l'humidité et du gel.
Conserver le récipient bien fermé.
Stocker dans les emballages d'origine.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 et Arrêté Français du 30/06/04:

brouillard d'huile (VLE): 10 mg/m³, sur 15 minutes
brouillard d'huile (VME): 5 mg/m³, sur 8 heures

Protection des mains :

Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures

Protection des yeux et du visage :

Lunettes en cas de risque de projections.

Protection de la peau :

Selon nécessité écran facial, bottes, vêtements imperméables. Chaussures de sécurité (manipulation de fûts)

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

État Physique : Pâteux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : non concerné.

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :	non concerné.
Point/intervalle d'ébullition :	non concerné.
Intervalle de Point Eclair :	non concerné.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	< 1
Densité relative :	0.92 à 20°C
Hydrosolubilité :	Insoluble.
Autres données :	
Point/intervalle de fusion :	non concerné.
Température d'auto-inflammation :	non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	non concerné.
Couleur : rose	
Point de goutte > 90 °C	
Pénétrabilité 25 °C : 280 (1/10 mm)	

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

Chaleur, étincelles, points d'ignition, flammes, électricité statique.

Matières à éviter :

Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux :

La combustion incomplète et la thermolyses produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

En cas d'exposition par inhalation :

L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures

En cas d'ingestion :

Troubles digestifs, douleurs abdominales, nausées, vomissements et diarrhées.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Mobilité :

Insoluble, le produit flotte sur l'eau.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Cette préparation relève d'une nomenclature spécifique.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2: